

# CAP

## CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

### COIFFURE

Diplôme d'état sous contrat d'apprentissage

La Faculté des métiers de Cannes, gérée par la Ville de Cannes en partenariat avec le Conseil régional de PACA, prépare un diplôme d'État par la voie de l'apprentissage. Cette formation est organisée sur 2 ans, par alternance entreprise / Faculté des métiers, à raison de 400 heures la première année et 432 heures la deuxième année.

- Une équipe pédagogique expérimentée assure le suivi indispensable après chaque période en entreprise.
- La structure privilégie l'ouverture sur l'extérieur (actions professionnelles sur le terrain, contacts avec les professionnels, possibilité de participer à un stage dans un pays membre de l'Union Européenne).

Ce diplôme vous permettra d'exercer une activité professionnelle qualifiée mais également de poursuivre vos études en préparant le Brevet professionnel de Coiffure à la Faculté des métiers.

À l'issue de la formation, vous pourrez remplir immédiatement vos fonctions au service des salons de coiffure, établissements et institutions diverses (soins, cure, convalescence, réadaptation...), centres d'hébergement, de loisirs de vacances, milieux du spectacle et de la mode, entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Accueillir les clients, les installer, les conseiller, réaliser un diagnostic.
- Choisir et utiliser les produits adaptés aux différentes techniques.
- Exécuter un soin, une coupe, un coiffage, une mise en forme, une coloration/décoloration, une permanente adaptée, exécuter un shampoing, un massage, un soin, diverses coupes et mises en formes, une coloration, une décoloration, une permanente.
- Participer à la gestion des stocks, gestion du carnet de rendez-vous, tenue à jour du fichier client.
- Organiser un poste de travail.
- Participer à la mise en valeur de l'espace vente et s'impliquer dans la vente de produits.
- Connaître et respecter les diverses règles d'hygiène.
- Vente de produits, à la communication.

### CONDITIONS D'ACCÈS

- S'engager avec la Faculté des métiers à une recherche active d'un employeur pour signer un contrat d'apprentissage.
- Participer, le cas échéant, à un test d'évaluation et/ou un entretien de motivation avec l'équipe pédagogique afin de construire un parcours de formation qui tienne compte à la fois de sa motivation et de ses compétences.

Être âgé(e) de 16 à 25 ans ou avoir terminé la scolarité du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3<sup>e</sup>).

Le dossier d'inscription et le contrat d'apprentissage sont à retirer à la Faculté des métiers ou à télécharger sur le site [facultedesmetiers.cannes.com](http://facultedesmetiers.cannes.com) dès l'embauche de l'apprenti dans une

entreprise. L'inscription n'est effective qu'à réception du contrat d'apprentissage par la Faculté des métiers qui y appose son visa et du dossier scolaire.

### LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE MODE D'EMPLOI

- L'employeur s'engage à dispenser une formation rémunérée conduisant à l'acquisition d'une qualification professionnelle.
- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (régi par le Code du travail) donnant le statut de salarié de l'entreprise.



### FACULTÉ DES MÉTIERS

54-56 rue de Cannes - 06150 Cannes La Bocca • Tél. : 04 93 90 43 53 - Fax : 04 93 48 38 78  
mail : [contactcfa@ville-cannes.fr](mailto:contactcfa@ville-cannes.fr) • <http://facultedesmetiers.cannes.com>



La Région avec les CFA à l'heure du développement durable



FACULTÉ  
DES MÉTIERS  
DE CANNES

